



PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2024-2027



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE (EXTRAIT).....	6
Focus sur la tranche d'âge des 0-3/6 ans	9
Focus sur la tranche 3-12 ans	11
Focus sur la tranche des 12-25 ans	13
Définition des besoins	15
Au travers de l'analyse SWOT : Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces	15
Au travers de la synthèse de l'évaluation du PEDT 2021-2024.....	16
UN ENJEU TERRITORIAL.....	18
La Convention Territoriale Globale	18
La convention Territoriale Educative Rurale (TER).....	19
LA DEMARCHE DE CONSTRUCTION DU PEDT 2024-2027	20
LE PROJET POLITIQUE ET LES AXES STRATÉGIQUES	21
La stratégie du Projet Educatif de Territoire	21
Le CAP définit	22
COMITÉ DE PILOTAGE ET SUIVI DES ACTIONS.....	23
Rôle.....	23
Composition	23
Périodicité et modalités d'organisation	25
Modalités de pilotage et coordination	26
EVALUATION.....	27
Critères d'évaluation globaux PEDT 2024-2027	27
SIGNATAIRES DU PROJET.....	29
ANNEXES.....	Erreur ! Signet non défini.

INTRODUCTION

Située au sud-est du département des Deux-Sèvres, la communauté de communes est à :



- 30 mn de Niort,
- 1h de Poitiers,
- 2h de Bordeaux.

La communauté de communes, au niveau départemental, c'est :

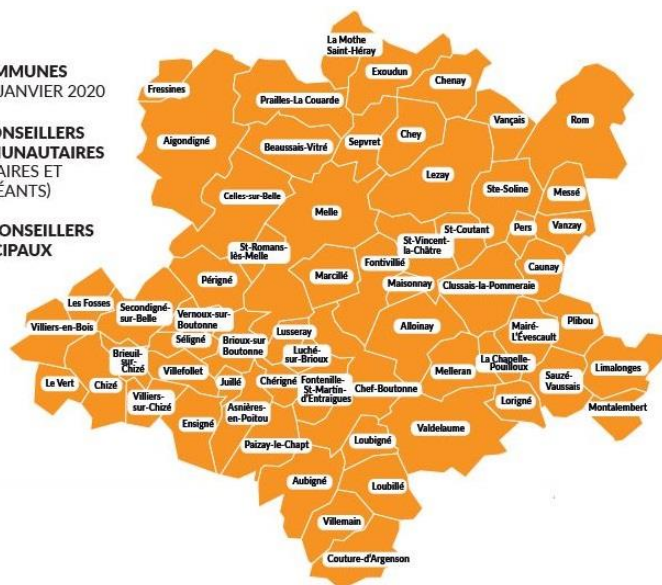
- la 1^{ère} en nombre de communes,
- la 2^{ème} pour sa superficie après la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,
- la 3^{ème} en nombre d'habitants (après la communauté d'agglomération du Niortais et la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais).

La communauté de communes Mellois en Poitou est née le 1^{er} janvier 2017 de la fusion de quatre communautés de communes et trois syndicats. Elle présente des contours proches de l'ancien Syndicat Mixte du Pays mellois. Elle compte 62 communes et est la deuxième plus vaste communauté de communes des Deux-Sèvres. Situé au cœur de l'ancienne région Poitou-Charentes, Mellois en Poitou est l'un des 154 EPCI de la Nouvelle Aquitaine, nouvelle région également issue d'une fusion en 2016

62 COMMUNES
AU 1^{ER} JANVIER 2020

143 CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES
(TITULAIRES ET
SUPPLÉANTS)

1000 CONSEILLERS
MUNICIPAUX



Depuis le 1^{er} janvier 2019, par la création de communes nouvelles, la communauté de communes regroupe 62 communes pour environ 49 861 habitants sur un territoire de 1 289 km².

La communauté de communes Mellois en Poitou regroupe ces 62 communes sur un territoire d'un seul tenant et sans enclave. Cet échelon administratif a pour objectif d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité.

Elle exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences de deux niveaux : obligatoires et supplémentaires.

Dans ses compétences supplémentaires Mellois en Poitou dispose de plusieurs compétences lui permettant à l'échelle du territoire de porter son Projet de Territoire Educatif, particulièrement :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Petite enfance, enfance, jeunesse ;
- Temps d'activités périscolaires et restauration scolaire ;
- Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales ;
- Définition animation suivi et évaluation du Contrat Local de Santé.

Depuis 2018, les élus de Mellois en Poitou travaillent en concertation avec de nombreux acteurs du territoire dans la mise en place du Projet Educatif de Territoire (PEDT) pour en être aujourd'hui à son 3^{ème} PEDT.

Depuis cette première mise en place, la volonté des élus a été de fonctionner par tranches d'âges sur tous les temps de l'enfant :

- 0-3/6 ans
- 3-12 ans
- 12-18/25 ans

Ainsi la collectivité à structurer sa direction de l'Education et plus particulièrement son service Petite enfance, enfance, jeunesse sous ce modèle atypique. Cela lui permet de disposer de ressources fortes et au plus proche du terrain dans le pilotage des groupes de travail.

Le Projet Educatif de Territoire vient également s'articuler avec la Convention Territoriale Globale portée par la collectivité. Cette dernière a été renouvelée le 18 décembre 2023 et doit répondre à trois enjeux entre 2024 et 2027 :

- 1er enjeu : Piloter et valoriser la coopération
- 2ème enjeu : Accompagner les parcours socio-éducatifs : articulation avec le projet éducatif de territoire
- 3ème enjeu : Faciliter l'accessibilité aux droits et aux services

Enfin, lors des travaux réalisés autour de l'évaluation du PEDT 2021-2024, les membres du comité de pilotage réunis en juin 2022 mais également lors d'une journée dédiée à l'évaluation ont mis en avant également des données qui permettent de consolider ce nouveau projet éducatif.

Pour Mellois en Poitou, le Projet Éducatif de Territoire demeure :

- une démarche collective pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.
- un engagement contractuel entre la communauté de communes et l'État.
- un sens donné à sa politique enfance, jeunesse et scolaire.

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE (EXTRAIT)

Le diagnostic de territoire de la Convention Territoriale Globale a été remis à jour en août 2023 par la direction de l'éducation conjointement avec la CAF des Deux-Sèvres et la MSA Poitou.

Ainsi le Projet Educatif de Territoire s'appuie sur ce dernier diagnostic pour photographier et appréhender le territoire notamment pour le déploiement de ses services et actions à conduire.

Le diagnostic complet est disponible sur le site institutionnel Mellois en Poitou et est disponible sur simple demande à la direction de l'éducation.

Les objectifs pensés au travers du PEDT et de la CTG doivent répondre aux attentes mises en avant dans ce diagnostic.

En termes de lien à la population et au tissu associatif, le diagnostic a rappelé que sur ce territoire, un nombre important d'associations existent et œuvrent dans différents domaines : sport, culture, loisirs, éducation ; musique, chants, spectacles ; retraités et anciens combattants ; socio-économique ; art, terroir et écologie ; entraide, caritatif et humanitaire.... Il y a également de nombreux services et administrations qui tentent par tous les moyens de rester au plus proche de la population.

Les collectivités développent leurs sites internet où on peut y trouver l'annuaire des services et des associations locales ou des liens utiles et contacts. Certaines structures telles qu'office du tourisme, office des sports ont également des documents ressources sur ces aspects. Le Centre socio-culturel basé à Melle a également un répertoire de la vie associative et des services du Mellois. Et il existe aussi de nombreuses plaquettes d'information mises à disposition dans des lieux ressources.

Dans les autres communes, il est fréquent de trouver une Société d'Education Populaire, un foyer rural, ou une Maison pour Tous constitués d'habitants et qui proposent des activités variées qui contribuent à cultiver le lien social.

La communauté de communes soutient également financièrement des associations depuis sa création en 2017. La collectivité reconnaît le rôle important de leurs actions dans le champ social, économique et touristique, communication et animations sportives et culturelles. Elles apportent de l'attractivité au territoire.

La collectivité accompagne les associations de deux manières :

- Soit à travers de son règlement cadre dont elle s'est dotée en 2018 où les associations peuvent être aidées pour la réalisation d'une saison culturelle ou d'un festival. Les associations sportives et celles intervenant dans un autre domaine, peuvent recevoir une subvention au titre de l'aide au maintien à l'emploi. Toutes sont également éligibles à une aide financière pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire.
- Soit à travers des conventions d'objectifs triennales, où en collaboration la collectivité et les associations identifient des objectifs à atteindre dans le cadre de leur projet associatif.

Le Pôle Solidarité de la collectivité gère l'aire d'accueil des gens du voyage, le Contrat Local de Santé (CLS) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Dans le cadre de son périmètre, il collabore avec :

- l'Association Départementale pour l'Accueil des Gens du Voyage (ADAGV 79)
- la Mission locale sud Deux-Sèvres
- l'Association Intermédiaire du Pays Mellois (AIPM)
- l'Épicerie sociale du Pays Mellois
- Appui et vous sud 79
- Mot à Mot
- Toits etc...

La Direction de l'Animation du Territoire a pour mission la gestion du musée de Rauranum à Rom, de 5 structures France Services déployées sur Mellois en Poitou (une structure France Service est gérée par La Poste à Brioux-sur-Boutonne), l'animation du label Pays d'Art et d'Histoire, la collecte de la taxe de séjour, l'entretien et le suivi de 50 balades et découvertes et les vélo routes (V93, V94), l'accompagnement de la vie associative.

Dans le cadre de son périmètre, elle collabore avec :

- L'Union Régionale des Foyers Ruraux (URFR), dont le siège est basé au Moulin du Marais à Lezay
- La Bêta-Pi
- L'École de Musique du Pays Mellois (EMPM)
- La Coopération Culturelle En Mellois (CCEM) (Les amis de Saint-Savinien, Les Arts en Boule, La Ronde des Jurons et Le Plancher des Valses)

Ce réseau associatif est un point d'appui dans les dynamiques d'acteurs en termes d'expertise et d'apports en compétences techniques.

Une complémentarité des acteurs de la collectivité et du réseau associatif est en œuvre sur ce territoire notamment au travers du réseau du Projet Educatif de Territoire (PEDT) et d'autres dispositifs tels que le Contrat Local de Santé par exemple.

La Direction Éducation (services enfance-jeunesse) gère :

- 37 écoles et 34 sites de restauration dont une cuisine centrale.
- 5 Relais d'assistantes maternelles (RAM).
- 3 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) (+ 1 associatif du CSC du Mellois).
- 3 Haltes-garderies (+ 2 associatives sur le territoire « Les Enfants d'Abord » de Mougon et le multi-accueil du CSC du Mellois.
- 5 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) (+ 2 associatifs sur le territoire « Belle et Lambon » de Mougon et le CSC du Mellois.
- 4 Accueils Collectifs de Mineurs Ados (+ 1 associatif sur le territoire du CSC du Mellois).
- 1 ludothèque.

Dans le cadre de son périmètre, elle collabore avec :

- Belle et Lambon.
- Le Centre Socioculturel du Mellois.
- Les Enfants d'Abord.

En 2022, la direction a enregistré 3012 inscriptions à ses services pour environ 23 350 actes d'inscriptions pour les temps périscolaires et extrascolaires sur la tranche d'âge des 0-17 ans. Elle a produit environ 2400 repas par jour en période scolaire.

Elle compte 250 agents répartis sur le territoire et particulièrement :

- 150 agents au service Affaires scolaires
- 40 agents au service Restauration scolaire
- 50 agents au service Petite enfance, enfance, jeunesse
- Et 8 agents au service Ressources et projet éducatif.

En 2022, la direction de l'éducation a accueilli :

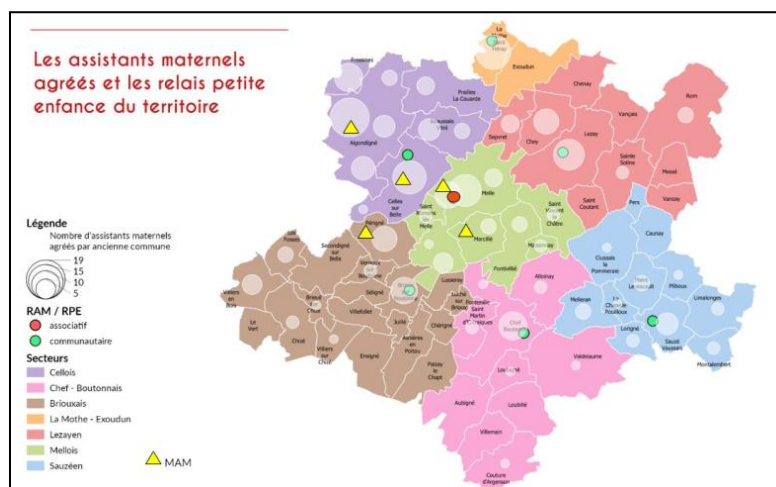
- 74 enfants différents sur ces haltes-garderies,
- 80 enfants et 73 familles dans les Lieux Accueil Enfants-Parents (LAEP),
- 85 assistantes maternelles différentes, 309 enfants et 105 familles dans ses Relais Petite Enfance (RPE),
- 2044 enfants et 1040 adultes à la ludothèque,
- 2269 personnes ont participé à la Fête du Jeu organisée par la Ludothèque,
- 55 actions ont été proposées pendant La Semaine en Famille rassemblant près de 1000 personnes et plus de 200 familles différentes. 700 enfants différents ont pu participer aux animations, ateliers, spectacles ...
- 2462 élèves ont été accueillis dans les écoles communautaires.

Focus sur la tranche d'âge des 0-3/6 ans



Un diagnostic petite enfance a été réalisé entre 2021 et 2022 et a permis de mettre en lumière les problématiques suivantes :

- Absence de structure d'accueil collective sur les foyers de population suivants : Lezay, la Mothe St-Héray et Celles sur Belle.
- Les structures collectives (même les haltes garderies) font peu d'accueil occasionnel et/ou d'urgence (faute de places).
- La possibilité de surplus d'accueil est utilisée dans la majorité des haltes-garderies.
- Des familles utilisent plusieurs structures (haltes-garderies) en fonction des jours d'ouverture : multiplication des modes d'accueil pour les jeunes enfants (adaptation, fatigue) et déplacements des familles.
- L'offre d'accueil occasionnel est très réduite alors qu'elle a son intérêt pour l'enfant et le parent : socialisation, travail de la séparation, reprise d'activité, répit parental...
- Une baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire
- Une probable forte diminution du nombre d'assistants maternels sur les années à venir



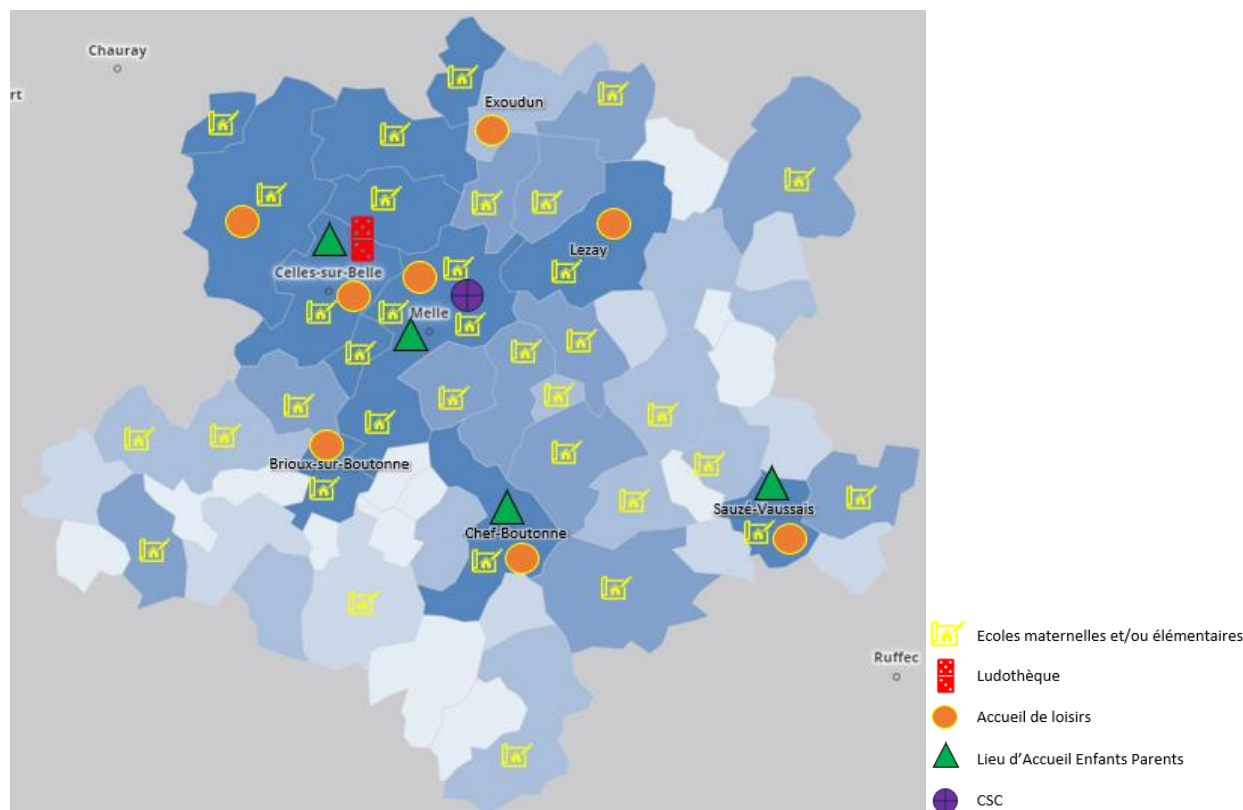
Afin d'envisager des solutions ou des leviers d'actions, des réunions plus localisées ont été prévues en 2023 et 2024. Elles auront pour objet de qualifier plus précisément les besoins et les difficultés pour apporter des réponses adaptées.

Dans le cadre du PEDT, le groupe de travail animé par la coordinatrice 0/3-6 ans rassemble les professionnels de la collectivité, des institutions, des partenaires et des associations du territoire. Ce réseau permet une meilleure connaissance des acteurs et une complémentarité des interventions.

Ci-contre, illustration de la synthèse de l'évaluation des actions portées à destination des enfants âgés de moins de 3-6 ans, de leur famille et des acteurs petite enfance a été réalisée sous forme de nuage de mots.



Focus sur la tranche 3-12 ans



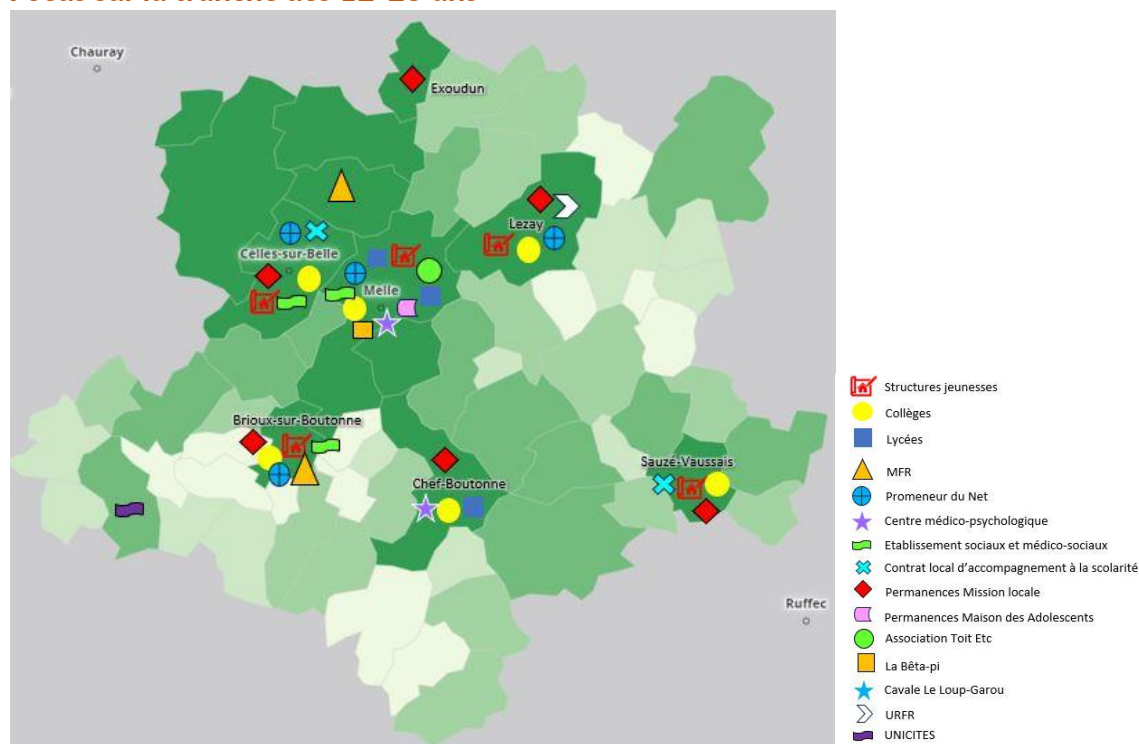
En 2021, 3398 enfants âgés de 3 à 11 ans étaient recensés sur le territoire. La carte ci-dessus représente les services destinés à ce public.

Au sein de Mellois en Poitou, dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEDT), un coordinateur anime le groupe de travail 3-12 ans et réunit les agents des associations, de la collectivité et des institutions comme pour les autres tranches d'âges. L'objectif est bien sûr d'alimenter le travail collectif en vue de maintenir ou développer les services auprès de cette tranche d'âge et de leur famille. Contrairement au groupe de travail 0-3/6 ans, des parents participent également à ces réunions ou sont destinataires du suivi des travaux.



Ci-contre l'illustration de la synthèse de l'évaluation des actions portées à destination des enfants âgés de 3 à 12 ans, de leur famille et des acteurs enfance a été réalisée sous forme de nuage de mots.

Focus sur la tranche des 12-25 ans



En 2017, 2515 enfants âgés de 12 à 17 ans étaient recensés sur le territoire. La carte ci-dessus présente les services destinés à ce public.

Sur le territoire sept collèges, trois lycées et deux Maisons Familiales Rurales (MFR) sont recensés. Il y a également des établissements spécialisés comme l'Ecole-collège SAVIO à Saint-Léger-de-la-Martinière, l'école Graines d'Extra Petits terrestres située à Lezay, La Salamandre à Brioux-sur-Boutonne, la Maison des enfants à Celles-sur-Belle ou la maison de l'autisme à Melle.

Le Centre Socio Culturel de Melle propose des activités (accueil de loisirs pour les adolescents) et des espaces à destination de ce public.

D'autres accueils de loisirs ados ou des espaces jeunes sont recensés sur les communes accueillant des établissements scolaires à l'exception de Chef Boutonne et La Mothe-Saint-Héray.

En complément de ces lieux d'accueil et de ces différents services, la Mission Locale est bien implantée sur le territoire. En effet, six lieux de permanences existent sur le territoire.

L'Agora Maison Des Adolescents peut également proposer des accueils sur rendez-vous dans les communes. L'association a renforcé sa proximité et la présence sur le territoire avec la mise en place d'un Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (arrivée d'un Educateur Spécialisé et du temps de psychologue) depuis fin 2022, début 2023.



Définition des besoins

Au travers de l'analyse SWOT : Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces

FORCES

- Implantations cohérentes des écoles, équipements et services
- Les passerelles écoles/services enfance
- Un maillage en Accueil de loisirs sans hébergement pertinent
- Un territoire totalement couvert par les Relais Petite Enfance et un projet commun
- Des Lieux Accueil Enfant Parent sur une bonne partie du territoire
- Un réseau associatif fort et dynamique
- La présence d'un Centre Socio Culturel
- Plusieurs référents promoteurs du net sur le territoire
- Travail sur les politiques tarifaires sur différents services
- Pluralité de l'offre de services
- Projet Educatif de Territoire : démarche, implication des acteurs, groupes de travail.
- Des coordinations par tranche d'âge et par secteur au niveau de la collectivité - du temps d'ingénierie et de travail en réseau
- Connexions et complémentarité au niveau communautaire : Travail interne avec actions communes, inter centres, réunions avec directeurs de structures par tranche d'âges ...
- Accompagnement différent entre collégiens et lycéens : adaptés aux besoins
- Travail sur l'accessibilité des services (notamment pour les enfants et les jeunes)
- Actions partenariales collectivités/associations et partenaires y compris pluralité des acteurs de l'Education Nationale
- Une communauté de communes avec des compétences et des développements de service : direction Education (PEEJ, Scolaire, Projet Educatif)
- Un territoire d'initiatives et de travail en réseau (des collectifs de partenaires, d'acteurs existent et se développent sur différentes thématiques tels que la mobilité, l'accès au numérique...instances de concertation ; projet territoire ; ...)
- Un développement de Maison d'Assistant Maternel
- Attractivité du territoire par le cadre de vie de qualité, patrimoine naturel et bâti de qualité
- Situation géographique (tourisme, aéroports, gares ...)
- Des nouveaux services créés pendant la précédente CTG : France services, médiation familiale, PAEJ

FAIBLESSES

- Des actions jeunesse à interroger quant à leur maillage
- Des actions parentalité à développer
- Poursuivre le travail engagé sur l'accès aux droits ; le numérique.t actions à développer
- Un partenariat avec le Centre Socio Culturel à consolider
- Réflexion à mener autour de l'animation globale sur le territoire. Le CSC n'intervient pas sur tout le Mellois en Poitou.
- L'accès aux outils informatiques à développer
- Une meilleure identification des structures enfance/jeunesse/famille à travailler
- Un travail avec la cible 16-30 ans à construire
- Recensement à faire de l'existant (insertion, orientation, capacité administrative des jeunes, centre de formation ...)
- Les moyens de mobilité à interroger (offre et équité)
- Les missions d'une structure jeunesse à interroger
- La parole des jeunes à prendre en compte pour le développement du territoire
- Aller vers plus d'analyse de pratique pour les compétences socio-professionnelles des
- L'offre en accueil collectif Petite Enfance à faire évoluer en lien avec le diagnostic de territoire
- Faire évoluer l'accueil des jeunes sur les zones non pourvues (attente constats du diagnostic correspondant) ou pour l'accompagnement à la scolarité.
- Des difficultés de logements notamment pour les jeunes
- Territoire vaste avec des déséquilibres est/ouest
- Besoin de proximité pour ne pas perdre le lien avec les habitants les plus éloignés ou en difficultés.

OPPORTUNITES

- Label "Espace parents" (Parentalité)
- Se saisir des constats du diagnostic Petite Enfance
- Développement des entrées type culture dans les temps périscolaires et extrascolaires
- Co-éducation : co-construire pour l'enfant (lien projet d'école/projet d'animation à développer. Questionner la participation aux conseils d'école des directeurs de structures périscolaires
- Cohérence éducative via le travail mené dans les groupes de travail PEDT
- Parcoursup : valorisation des parcours des jeunes au travers des projets/engagements/actions faites sur le territoire
- Travail autour de l'engagement des jeunes et des politiques jeunesse
- Projet sur la prévention santé des jeunes et notamment la santé mentale
- Une volonté des acteurs territoriaux et associatifs de travailler ensemble
- Un réseau associatif fort et un collectif à poursuivre
- Territoire engagé : des outils/dispositifs à communiquer : articulation entre des dispositifs existants : Projet de Territoire, PEDT, CTG, CLS
- Opportunité d'emploi dans certains domaines tels que les services à la personne et autres secteurs social/éducation....

MENACES

- France Services Brioux sur Boutonne - La Poste : peu de lien avec les structures communautaires
- Territoire avec familles paupérisées : veille éducative nécessaire.
- Accompagnement des jeunes (pour de l'administratif par exemple) à accentuer sur tout le territoire (en attente des constats du diagnostic jeunesse).
- Rupture à 18 ans : comment suivre les jeunes ?
- Manque de liens dans la continuité entre acteurs pour être complémentaire
- Manque d'équité d'offre sur le territoire
- Pas assez d'associations hors Melle
- Relation abîmée avec l'Education Nationale sur la tranche 3-10 ans depuis 2 ans
- Un territoire contrasté avec des disparités marquées à prendre en compte
- Une baisse des naissances
- Une précarité importante sur une partie du territoire
- Des jeunes peu insérés sur une grande partie du territoire
- Une baisse qui s'accélère du nombre d'assistants maternels
- La question de la mobilité à intégrer
- Diminution de certains services publics - problème de démographie médicale

Au travers de la synthèse de l'évaluation du PEDT 2021-2024

Deux temps forts ont été organisés afin de permettre l'évaluation du précédent PEDT. La synthèse de celle-ci est reprise ci-dessous et permet d'identifier rapidement les domaines importants à prendre en compte pour renforcer la coordination et l'efficacité des actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de nouveau Projet Educatif de Territoire.

1. Implication des acteurs :

- Nécessité d'impliquer davantage les élus et les différents publics dans les initiatives liées à l'enfance et à la jeunesse.
- Encouragement à élargir et diversifier les groupes de travail en incluant différentes professions et associations.

2. Coordination et planification :

- Importance d'articuler les projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans la Convention territoriale Globale (intégration dans l'enjeu n°2) et le projet de territoire plus large.
- Besoin de planifier et de prioriser les actions pour une meilleure efficacité.
- Besoin de disposer de fiche actions claires, réalisables et avec des échéanciers.

3. Financement et ressources :

- Mise en place d'un budget spécifique initial pour mener à bien les actions issues du PEDT (montant à évaluer pour une prochaine préparation budgétaire).
- Recherche de moyens financiers adéquats pour soutenir les initiatives et/ou garantir leur pérennité.

4. Évaluation et suivi :

- Promotion du développement d'outils d'évaluation pour mesurer l'impact des actions entreprises.
- Continuité nécessaire dans le suivi et l'évaluation des actions, notamment dans le cadre du diagnostic Petite Enfance et de celui de la Jeunesse.

5. Amélioration de l'offre de services :

- Besoin d'améliorer le maillage territorial en termes d'offres de services pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.
- Identification de lacunes comme le manque de locaux pour certaines structures, comme la Maison Des Adolescents.

6. Communication et partage d'information :

- Appel à une meilleure communication, tant envers les élus et les acteurs locaux qu'envers les populations concernées.
- Valorisation des actions entreprises par le biais d'un partage d'information plus systématique.

Globalement il en ressort que les besoins éducatifs des enfants et des familles sur le territoire n'ont pas changé d'où la nécessité de travailler avec tous les acteurs éducatifs car le PEDT reste un outil essentiel pour coordonner les différentes intentions éducatives (projets/actions).

Il est retenu également la volonté de poursuivre le travail par tranches d'âges sur tous les temps de l'enfant afin d'emmener une transversalité nécessaire.

Au vu de tous ces arguments, il apparaît nécessaire d'envisager le prochain PEDT comme une consolidation de l'existant et de ce qui a déjà été lancé, comme un moyen de garantir la stabilité et la pérennité des initiatives éducatives sur le territoire. Cela permettra de contribuer à renforcer la confiance des partenaires dans le projet à long terme mais également des habitants et des élus du territoire.

UN ENJEU TERRITORIAL

La Convention Territoriale Globale

Mellois en Poitou a renouvelé sa Convention Territoriale Globale (CTG) le 18 décembre 2023 et a officialisé le lancement de celle-ci le 19 janvier 2024 à Chef-Boutonne lors d'une réunion partenariale regroupant 70 participants.

L'objectif de cette matinée était de présenter les enjeux stratégiques définis pour les 2024 à 2027 et de constituer un groupe de partenaires volontaires pour élaborer le plan d'actions de celle-ci.

Rappelons qu'une CTG est une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette convention s'appuie sur une démarche de diagnostic partagé avec les partenaires et met en évidence les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

Au travers de celle-ci, la collectivité a pour objectif une plus-value territoriale :

- Avoir une vision globale et décroisée
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- Clarifier les interventions
- Faciliter la prise de décision
- Valoriser les actions
- Réduire les inégalités territoriales

⇒ Cette convention formalise le projet global pour le territoire en matière de services aux familles.

⇒ Elle permet de partager et d'harmoniser la gouvernance locale des politiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et vie sociale du territoire

Pour la convention Territoriale Globale 2023-2027, Mellois en Poitou a défini trois enjeux :

- Enjeu n°1 : Piloter et valoriser la coopération.
- Enjeu n°2 : Accompagner les parcours socio-éducatifs.
- Enjeu n°3 : Faciliter l'accessibilité aux droits et aux services.

Au travers de la Convention Territoriale Globale Mellois en Poitou, le Projet Educatif de Territoire intègre l'enjeu n° 2 : Accompagner les parcours socio-éducatifs.

Le 26 mars 2024, 50 participants se sont réunis à Melle pour définir le plan d'actions des 3 enjeux de la convention territoriale globale 2023-2027 dont le CAP pour le prochain PEDT prenant en compte tous les éléments portés à leurs connaissances (évaluations, diagnostic de territoire, expériences ...).

ENJEU N°2 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS SOCIO - ÉDUCATIFS

2-1

2 objectifs principaux

Renforcer la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse au travers du PEDT

Objectifs secondaires

Conforter et développer les partenariats autour d'une culture commune pour un individu acteur de son parcours de vie (*Déclinaison au sein du Projet Educatif de Territoire par tranches d'âges*):

- Développer le « Travailler ensemble » et les passerelles par des échanges de pratiques, des formations, de l'interconnaissance entre acteurs
- Valoriser les parcours (communication, accompagnement, engagement)

2-2

Développer les modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité en faveur de la co-éducation

1. Déterminer les besoins de la population en matière de soutien à la parentalité
2. Promouvoir les actions parentalité du territoire auprès des familles
3. En fonction du 1., développer l'offre autour des accompagnements à la parentalité

26 mars 2024

Convention Territoriale Globale

8

Le CAP du Projet Educatif de Territoire est imbriqué dans la Convention Territoriale Globale. Les actions et l'évaluation (1 seule évaluation) qui sera faite pourra alimentera se cadre également.

La convention Territoriale Educative Rurale (TER)

Cette convention portée et pilotée par l'Education Nationale a été validée par le conseil communautaire du 25 janvier 2024.

Elle a trois grands objectifs définis au niveau national :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école en renforçant les articulations avec les projets des collectivités territoriales, les orientations des autres services de l'Etat et les dynamiques de l'ensemble des partenaires de l'école ;
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir par le biais de l'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances telles que les cordées de la réussite ;
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale par un meilleur accompagnement et la formation des personnels affectés dans les écoles isolées.

Afin de valoriser les dispositifs au sein du territoire, l'Inspection Académique de Melle travaille en collaboration avec la collectivité pour mutualiser et faire se rencontrer les objectifs de la convention Territoriale Educative Rurale avec le Projet Educatif de Territoire et la Convention Territoriale Globale.



LA DEMARCHE DE CONSTRUCTION DU PEDT 2024-2027

Afin de construire ce nouveau projet éducatif de territoire, la méthodologie ci-dessous a été retenue et mise en place. Les délais de réécriture de la Convention Territoriale Globale, du Projet Educatif de Territoire ont été mutualisés pour certains temps afin de permettre d'afficher une cohérence globale.

Cela permettra également de rentrer en démarche d'évaluation sur la même périodicité.

Démarche



Projet Education de Territoire - 2024-2027

Mellois
en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE PROJET POLITIQUE ET LES AXES STRATÉGIQUES

La stratégie du Projet Educatif de Territoire

Depuis sa mise en place, le PEDT a permis de coordonner des projets seul ou à plusieurs, de proposer des activités, de tisser et développer un réseau de professionnels et d'acteurs avec la volonté d'offrir un environnement varié et actif pour les familles et les enfants du territoire. Les actions et les rencontres mises en place sont nécessaires autant pour la communauté éducative que pour les habitants et contribuent de manière significative au développement du territoire.

Renouveler le Projet Educatif de Territoire c'est :

- acter la nécessité de continuer à soutenir le développement éducatif de Mellois en Poitou.
- répondre aux besoins éducatifs continus de la population. Les défis et les enjeux éducatifs évoluent constamment, et il est essentiel de consolider ou d'adapter les politiques et les actions en conséquence. Le PEDT permet de continuer à relever ces défis en offrant un cadre cohérent et coordonné pour les différentes initiatives éducatives sur le territoire.
- souligner l'engagement et le soutien des partenaires locaux, territoriaux en faveur du PEDT. Leur contribution a été essentielle au succès depuis 2018 jusqu'à présent et ils jouent un rôle clé dans sa mise en œuvre et son développement futur.
- engager Mellois en Poitou à poursuivre sa mission de fournir aux enfants et aux familles un environnement éducatif de qualité, en veillant à ce que chaque enfant ait accès aux meilleures opportunités d'apprentissage et de développement.



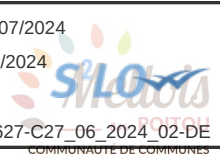
Le CAP définit

Comme indiqué précédemment, le CAP du PEDT s'intègre dans la Convention Territoriale Globale. Il prendra également en compte des actions et objectifs communs avec la convention « Territoriale Educative Rurale » portée par l'Education Nationale.

- **Deux objectifs principaux** ont été définis pour le Projet Educatif de territoire 2024-2027.

Ces objectifs principaux ont des objectifs secondaires qui vont permettre aux 3 groupes de travail par tranches d'âges de définir leurs fiches actions pour couvrir la temporalité du PEDT.

CAP 2024-2027		
Objectifs principaux	Renforcer la politique de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse au travers du PEDT	Développer les modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité en faveur de la co-éducation
Objectifs secondaires	Conforter et développer les partenariats autour d'une culture commune pour un individu acteur de son parcours de vie (<i>Déclinaison au sein du Projet Educatif de Territoire par tranches d'âges</i>) : • Développer le « Travailler ensemble » et les passerelles par des échanges de pratiques, des formations, de l'interconnaissance entre acteurs. • Valoriser les parcours (communication, accompagnement, engagement).	1. Déterminer les besoins de la population en matière de soutien à la parentalité. 2. Promouvoir les actions parentalité du territoire auprès des familles. 3. En fonction du 1., développer l'offre autour des accompagnements à la parentalité.



COMITÉ DE PILOTAGE ET SUIVI DES ACTIONS

Rôle

Le comité de pilotage est missionné pour guider la mise en œuvre du projet. Il rend compte en bureau communautaire et/ou conseil communautaire des avancées du Projet Education de Territoire.

Son rôle principal est de :

- Valider les objectifs et veiller à la bonne tenue du CAP 2024-2027,
- Suivre l'état d'avancement du PEDT, statuer ou alerter si nécessaire,
- Statuer sur des propositions d'actions ou projets, le cas échéant,
- Évaluer les objectifs principaux en fonction du CAP définis pour 2024-2027.

Les groupes de travail par tranches d'âges sont missionnés pour réaliser les actions suivantes :

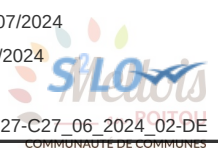
- S'approprier les objectifs secondaires pour les décliner en fiches actions opérationnelles,
- Proposer des actions et missions concrètes pour la mise en œuvre des objectifs secondaires,
- Rendre compte, alerter auprès du comité de pilotage et emmener à l'arbitrage dès que nécessaire,
- Evaluer les actions en fonction des critères posés en amont.

Composition

Depuis 2018, le comité de pilotage a pour vocation à rassembler un maximum d'acteurs qui évolue autour des enfants. C'est également au travers de ces membres que la communication se veut la plus large possible. La liste n'est ainsi pas limitée aux seuls partenaires ci-dessous listés mais l'objectif est d'avoir une multitude d'acteurs avec des catégories socio-professionnelles différentes.

Ainsi, à ce jour, les membres sont :

- Les élus :
 - o Le Président de la communauté de communes
 - o Les deux vice-présidentes en charge de la politique scolaire et de la politique enfance, jeunesse
 - o Les élus référents par tranches d'âges
 - o Elus communautaires et référents scolaires
- Institutionnel :
 - o Antenne Médico-Sociale Melle
 - o Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres
 - o L'Agora-MDA (La Maison des Adolescents)
 - o Mission Locale Sud-Deux-Sèvres
 - o Mutualité Sociale Agricole Poitou
 - o Protection maternelle Infantile
- Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)
- Inspecteur et inspectrice de circonscription
- Inspecteur de la jeunesse et des Sports
- Directeurs d'écoles communautaires
- Directeurs d'écoles communaux



- Principaux de collèges
- Proviseurs de lycées
- Conseillers pédagogiques
- Enseignants de lycée agricole
- Réseau ECLORE et référent Territoire Educatif Rural
- Maison Familiale Rurale
- Référents Jeunesse – Région Nouvelle Aquitaine
- Responsable d’unités au sein des lycées – Région Nouvelle Aquitaine
- Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ)
- Associations du territoire (non exhaustif) :
 - o Association CAVALE
 - o Belle et Lambon
 - o Centre Socio Culturel du Mellois
 - o Groupement d’employeurs
 - o La Bêta Pi
 - o La ligue de l’enseignement
 - o Le Loup-Garou
 - o Les enfants d’abord
 - o Toits Etc
 - o Union Régionale des Foyers Ruraux
 - o VacAni et CEMEA
- Parents d’élèves :
 - o Représentants des parents d’élèves aux conseils d’écoles (maternelle/élémentaire/primaire)
 - o Représentants des parents d’élèves aux conseils d’administration collèges et lycées
- Mellois en Poitou :
 - o Le directeur général des Services
 - o Les agents de la direction de l’éducation
 - o Les agents des directions transversales (Projet de territoire, Structures France Services, Contrat Local de Santé, Animation du territoire ...)

Périodicité et modalités d'organisation

Le comité de pilotage a vocation à se réunir une fois par an. Les groupes de travail se réunissent dès que nécessaire sans limitation mais au minimum 2 à 3 fois par an.

Ainsi pour les quatre années, voici la prévision en conséquence du suivi du PEDT :

2024 :

- 30 mai : Présentation du renouvellement et avis favorable en réunion des vice-présidents.
- 4 juin : Présentation du renouvellement et avis favorable en commission des élus Petite enfance, enfance, jeunesse.
- 14 juin : Validation des objectifs principaux et secondaires et des critères d'évaluations pour le CAP 2024-2027.
- 18 juin : Présentation du renouvellement et avis favorable en comité des élus référents scolaires.
- 24 juin : Participation en réunion pilotée par l'Education Nationale des liens entre PEDT et TER devant les directeurs d'écoles, principaux de collèges et proviseurs de lycées du territoire Mellois en Poitou.
- 27 juin : Passage en conseil communautaire
- A partir de septembre : poursuite des groupes de travail pilotés par les coordonnateurs par tranche d'âge

2025 :

- Tout au long de l'année : poursuite des groupes de travail pilotés par les coordonnateurs par tranche d'âge
- Juin : Comité de pilotage – point d'étape et arbitrage le cas échéant

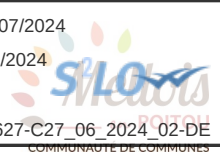
2026 :

- Tout au long de l'année : poursuite des groupes de travail pilotés par les coordonnateurs par tranche d'âge
- Juin : Comité de pilotage – point d'étape et arbitrage le cas échéant
- Octobre : lancement des travaux autour de l'évaluation globale 2024-2027

2027 :

- Février : Comité de pilotage : présentation de l'évaluation de l'actuel PEDT
- Mars à début mai : Comité de pilotage : rencontres autour de l'écriture du prochain Projet Educatif de Territoire (à définir en fonction du renouvellement de la CTG)

Les comptes-rendus des comités de pilotage sont transmis par mail à tous les membres (présents, absents ou excusés). Ils sont également disponibles sur le site internet institutionnel de Mellois en Poitou dans la rubrique « Projet Educatif ».



Modalités de pilotage et coordination

Le pilotage du PEDT est effectué par :

- Mme Marylène PICARD, vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse et
- Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER, vice-présidente en charge de de la politique scolaire.

La coordination technique du PEDT est confiée à :

Mme Stéphanie Gosselin

Chef du service Ressources et Projet Éducatif

Communauté de communes Mellois du Poitou

2 rue des Fusains

79500 Melle

Tél. : 05 49 27 46 58

E-mail : stephanie.gosselin@melloisenpoitou.fr

Les groupes de travaux sont pilotés par des élus référents et des coordonnateurs :

Groupe de travail Petite Enfance (0/3-6 ans) :

- Elus référents :
 - o Mme BINET Frédérique
 - o Mme PICARD Marylène
- Coordinatrice : Mme Magalie BEAUCLAIR

Groupe de travail Enfance (3-12 ans) :

- Elus référents :
 - o Mme JACINTO-DEMION Roselyne
 - o Mme SAINTIER Marie-Emmanuelle
- Coordinateur : M. Julien CASCARINO

Groupe de travail Jeunesse (12-17/25 ans) :

- Elus référents :
 - o M. CHARPENTIER Patrick
 - o Mme HEURTEBISE Murielle
 - o Mme PROU Marie-Hélène
- Coordinatrice : Mme Jackie RAUTUREAU

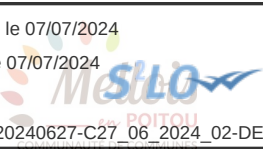
EVALUATION

Envoyé en préfecture le 07/07/2024

Reçu en préfecture le 07/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 079-200069755-20240627-C27_06_2024_02-DE



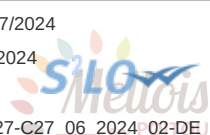
Critères d'évaluation globaux PEDT 2024-2027

Afin de permettre au comité de pilotage de suivre l’avancement du PEDT sur les trois années à venir, les critères globaux d’évaluations ci-dessous ont été définis. Ils permettront d’obtenir une vision globale de l’efficacité et de l’impact du PEDT sur la politique de la petite enfance, de l’enfance et de la jeunesse, des modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité en faveur de la co-éducation et d’identifier les domaines qui nécessitent des améliorations ou des ajustements.

Ils serviront également à fournir une base objective pour évaluer et comparer les résultats lors de la phase d’évaluation qui aura lieu entre octobre 2026 et mars 2027. Ils sont bien sûr évolutifs.

CAP PEDT 2024-2027		Critères d'évaluations		Outils supports possibles
		Généraux	Détaillés	
Objectifs principaux	Renforcer la politique de la petite enfance, de l’enfance et de la jeunesse au travers du PEDT	Coordination et complémentarité des services	Évaluer la coordination et la complémentarité entre les services communautaires de la direction éducation et ceux des associations/partenaires locaux proposés dans le cadre du PEDT, en termes d'articulation entre les différents acteurs et de cohérence des actions menées.	
		Partenariats et collaborations	Évaluer la qualité des partenariats et des collaborations entre les différents acteurs impliqués dans le PEDT, tels que les écoles, les associations, les collectivités locales, les services sociaux, etc.	
		Impact sur le bien-être des enfants et des jeunes	Évaluer l'impact du PEDT sur le bien-être des enfants et des jeunes, en termes de développement cognitif, social, émotionnel et physique, ainsi que leur satisfaction et leur épanouissement personnel.	Utiliser les grilles d'évaluations des projets/actions menées pendant la temporalité du PEDT
		Qualité des services	Évaluer la qualité des services proposés dans le cadre du PEDT, en termes d'accueil, d'encadrement, d'activités proposées et de respect des normes de sécurité et de bien-être des enfants.	

		Évolution des politiques et des pratiques	Évaluer l'évolution des politiques et des pratiques en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse sur le territoire, en termes de nouvelles initiatives, de changements de pratiques et d'améliorations des politiques publiques.	Y-a-t-il eu de nouvelles initiatives, de nouveau co-portage ?
	Développer les modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité en faveur de la co-éducation	Accessibilité et disponibilité	Évaluer l'accessibilité des modes ou dispositifs d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents, en termes de localisation, d'horaires et de modalités d'accès.	Comparer à l'aide du diagnostic de territoire réactualisé en septembre 2023.
		Adaptation aux besoins des parents	Évaluer dans quelle mesure les modes ou dispositifs d'accompagnement répondent aux besoins spécifiques des parents en matière d'éducation, de soutien et de développement des compétences parentales.	
		Impact sur la co-éducation	Évaluer l'impact des modes ou dispositifs d'accompagnement sur la co-éducation en termes de renforcement des liens entre l'école, la collectivité, les associations et la famille, d'amélioration des relations parents-équipe éducative et de promotion d'une éducation collaborative.	
		Participation des parents	Évaluer le niveau de participation et d'engagement des parents dans les activités/manifestations proposées par les modes ou dispositifs d'accompagnement, ainsi que leur satisfaction par rapport à ces activités.	Comparer aux évaluations des événements réalisés en 2023 et 2024. Utiliser des moyens de type enquête flash, QR code ... lors des temps forts qui seront organisés.



SIGNATAIRES DU PROJET

Le présent document est rédigé pour une durée de trois ans du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2027.

À Melle, le

M. Fabrice MICHELET Président de la communauté de communes Mellois en Poitou	Mme Véronique GUGIARRI Directrice Académique des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.	Mme Emmanuelle DUBEE Préfète des Deux-Sèvres